



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°29
22 juillet 2008

273 Conseil

275 Agenda du bâtonnier

276 Informations

- Nouveaux stages au mois de septembre prochain p. 276
- Campus 2008, premiers chiffres p. 276
- Nous l'attendions : le Parlement l'a fait p. 277
- Le service social p. 279
- Sûreté du Palais de Justice p. 279

277 Appels d'offres

- Délégation des Barreaux de France

277 Europe

- Brève de la semaine

278 Commissions ouvertes

279 Agenda

- 18^e Juris cup

279 Vie du Palais

- Palais littéraire et musical

279 Carnet

- Légion d'honneur
- Don à la bibliothèque
- Décès

280 Les voies d'exécution

Le Bulletin

Bonnes vacances... d'avocats !

Editorial



Christian
Charrière-Bournazel
Bâtonnier de l'Ordre

Le conseil de l'Ordre a tenu sa dernière séance avant la dispersion ou le recueillement de l'été. Il se réunira à nouveau le 2 septembre prochain.

D'ici là, les uns vont pouvoir revenir à leurs dossiers et à leurs clients, d'autres à leurs familles, d'autres encore à leurs travaux parallèles (culturels, universitaires, artistiques, sportifs...). Mais l'Ordre ne sera pas fermé et une permanence sera assurée pendant l'été pour que vous trouviez auprès du Bâtonnier et de vos délégués, l'assistance dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous souhaite à tous, à chacun et à chacune, de bonnes et reposantes vacances où que vous les preniez, de quelque manière que vous les remplissiez.

Pour les uns, voyages et découvertes, pour les autres, culture d'amitiés fraternelles ou d'affections familiales auxquelles nous ne consacrons pas assez de temps, et pour tous «*le pardon du sommeil*» pour reprendre le joli mot d'Aragon.

Mais nous savons que, par expérience, l'avocat ne dort que d'un œil. Les soucis qu'il porte pour les autres, les intérêts qu'il accompagne, les problèmes qu'il doit résoudre, les délais qui le hantent le réveillent la nuit et l'obsèdent le jour. Aussi, nos vacances ressemblent-elles plus à des trêves qu'à de vrais repos.

Pourtant, que chacun de vous en profite ! Sans ce retour sur soi, cette retraite et ce répit, nous épuiserions nos forces avant même les rudes sollicitations de l'automne. Il va en effet nous falloir affronter les réformes qui se préparent l'une après l'autre, avec une rapidité parfois inconséquente, dans le silence des cabinets ministériels, puisque le parlement, de plus en plus souvent, délègue ses prérogatives au gouvernement qui régleme par ordonnance.

>> suite éditorial

Ici, sous prétexte de dépénalisation du droit des affaires, les prescriptions vont être allongées, et renforcés les pouvoirs du Parquet. Là, va se trouver transposée dans des termes inquiétants, la directive du 26 octobre 2005 qui nous transforme en dénonciateurs, sans égard à la gravité des crimes ayant produit l'argent du blanchiment, puisque la fraude fiscale fait partie des infractions que nous aurons à déclarer. Nous devons combattre avec fermeté et détermination.

Dans le même temps, la lettre de mission donnée à notre confrère Jean-Michel Darrois par le Président de la République, en même temps qu'elle est porteuse d'une espérance de modernité, contient de quoi nous préoccuper.

La grande profession d'avocat a cessé d'être une utopie : sous le même nom, réunissant des spécialités diverses, soumises à une déontologie et une éthique communes, elle pourrait voir le jour. C'est à la condition que, dès lors que seront regroupés certains juristes d'entreprise, les avocats aux conseils, les notaires, les conseils en propriété intellectuelle et industrielle et les avoués à la Cour, le périmètre du droit soit strictement délimité ; que la pratique du conseil juridique ou de la représentation soit strictement réservée aux seuls avocats sans aucune exception, et interdite à des officines, de faux syndicats, des associations ou des professionnels du chiffre mordant sur notre exercice.

Nous devons surtout tenir à la primauté des Ordres, même s'ils devaient être demain regroupés par région ou par cour d'appel : ils sont, depuis Saint-Louis, les boucliers de notre indépendance et de notre liberté. Ils sont les garants d'un droit fondamental en démocratie : celui de tout citoyen de se confier en toute sécurité, sous la foi du secret, à l'avocat de son choix. Nous devons tenir au maintien de l'autorégulation au profit des Ordres, comme corollaire de cette indépendance sans laquelle il n'y a plus d'avocats.

Bref, rien n'est plus exaltant que l'idée d'une montée en puissance de la profession d'avocat dans un monde international où se confrontent des systèmes juridiques différents, où chacun peut librement s'établir avec ses compétences et sa culture propre, à la condition que nous ne soyons pas transformés en simples marchands de droit. Nous devons conserver l'identité qui nous distingue des autres, fondée précisément sur l'indépendance, le respect du secret, la plus grande vigilance sur le conflit d'intérêts et le désintéressement, corollaire de l'indépendance, qui fait que nous ne sommes pas les associés de nos clients.

Les avocats français, en tout premier lieu le barreau de Paris qui en regroupe près de la moitié, doivent être, au cœur de l'Europe, les pionniers de la modernité en même temps que les gardiens du temple contre les excès du dogme de la libre concurrence à tout prix.

C'est être moderne que de nous ouvrir aux autres et nous exporter comme je m'efforce d'aider à le faire. Ce n'est pas être conservateur que de vouloir préserver les vertus qui nous caractérisent, non pour jouir davantage de nous-mêmes, mais pour mieux servir les autres.

Christian Charrière-Bournazel